

**DEPARTEMENT DES LANDES**  
**Mairie de**  
**SAINT MARTIN DE HINX**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**  
**Séance du 28 JUILLET 2020**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Absents avec pouvoir : 1**

**Absent excusé : 1**

**Etaient présents**: MM. LAPEGUE, GIBARU, LARD, BENESSE, CAZALIS, CARRÈRE, LAMBERT, BRAYELLE, DARRACQ, VAN PEVENAGE, DE RECHNIESKI, HIQUET, NAIGLIN.

**Etaient absents excusés ayant donné pouvoirs**: Mme Stéphanie AUDOUIT (pouvoir à M. GARAT)

**Etait absente excusée**: Mme VAN PEVENAGE.

**Secrétaire de séance**: Mme CAZALIS

Date de la convocation : **24 juillet 2020**

**Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 juillet 2020.**

*Délibération n°2020 07 21 D07 : Modification de l'ordre de réalisation des opérations d'aménagement (OAP)* . A propos de cette délibération, Madame Sandrine CARRÈRE déclare qu'une remarque aurait pu être stipulée sur le procès-verbal afin de justifier la différence de vote .

La remarque est la suivante : « Les 3 élus ayant voté « CONTRE » cette délibération peuvent difficilement voter « POUR » le changement de l'ordre des OAP, car ils avaient voté au cours du précédent mandat, « POUR » l'ordre initial des OAP, durant les travaux d'élaboration du PLUi.

**1. Délibération n° 2020 07 28 D01 – Vote des subventions 2020**

**Rapporteur** : Mr le Maire

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission finances, réunie le 27/07/2020, pour les subventions de l'année 2020 :

en euros

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2020</b>
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	
- Solde de 2019 versé sur décision du Maire n°2/2020	1 900,00
- Subvention 2020	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
- Nouvelle méthode de lecture	350,00
SMBS – Omnisports	
- Solde de 2019 versé sur décision du Maire n°3/2020	2 200,00
- Subvention 2020	6 700,00
Pétanque	1 000,00
A.C.C.A	500,00
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	500,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	3 200,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Voyages scolaires de fin d'année	2 000,00
Festivadour	1 000,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 650,00
COS de MACS	330,00
<b>TOTAL</b>	<b>28 070,00</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION et 2 NE PARTICIPENT PAS (Patrice DARRACQ et Charlotte NAIGLIN).**

➤ **D'approuver la proposition comme suit :**

*en euros*

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2020</b>
Réveil d'Automne	1 000,00
Goûter	150,00
Voyage culturel 3ème âge	250,00
Le Réveil BiaudoSmartin	400,00
Comité des fêtes	
- Solde de 2019 versé sur décision du Maire n°2/2020	1 900,00
- Subvention 2020	5 900,00
Coopérative scolaire (école)	980,00
- Nouvelle méthode de lecture	350,00
SMBS – Omnisports	
- Solde de 2019 versé sur décision du Maire n°3/2020	2 200,00
- Subvention 2020	6 700,00
Pétanque	1 000,00
A.C.C.A	500,00
Entraide Saint Martinoise	100,00
Anciens Combattants	500,00
A.P.E	1 300,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	3 200,00
Comice Agricole-Tyrosse	400,00
Prévention routière	310,00
Ligue contre le cancer	50,00
Voyages scolaires de fin d'année	2 000,00
Festivadour	1 000,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 650,00
COS de MACS	330,00
<b>TOTAL</b>	<b>32 170,00</b>

Le montant global des subventions s'élève à la somme de 32 170,00€.

Cette somme sera prévue au budget 2019, aux articles budgétaires suivants :

- art : 657361 (Coopérative scolaire) : 3 330,00 € ;
- art. 657 362 (CCAS) 3 200,00 € ;
- art. 6574 (Subv. Asso.) : 25 640 €.

**2. Délibération n° 2020 07 28 D02 – Vote du Budget Primitif 2020 –  
Lotissement Les Muriers**

Rapporteur : Mr le Maire

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix POUR, 0 CONTRE, 0  
ABSTENTION,

Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Investissement :**

Dépenses : 0.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 0.00 (dont 0.00 de RAR)

**Fonctionnement :**

Dépenses : 37 661.83 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 37 661.83 (dont 0.00 de RAR)

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'intervertir les points  
« Vote du budget communal 2020 » et « Modification des tarifs des régies » .  
L'assemblée accepte la proposition.

**3. Délibération n° 2020 07 28 D03 – Modification des tarifs des régies  
« Location salles, trinquet, matériel », « Médiathèque » et « Mairie ».**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, présente le travail de la commission finances réunie le 27/07/2020, et  
propose les modifications des tarifs pour les régies « Locations de salles, trinquet et  
matériels », « Médiathèque » et « Mairie ».

Les conventions relatives à la régie « Locations de salles, trinquet et matériels » seront de  
ce fait modifiées si nécessaire.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DÉCIDE à 14 voix POUR, 0 CONTRE et  
0 ABSTENTION :**

- De modifier les tarifs des régies « Locations de salles, trinquet et matériels »,  
« Médiathèque » et « Mairie » selon le tableau suivant :

## **TRINQUET**

### **Particuliers :**

16 €/heure

Forfait annuel = 780 € (à raison d'une heure  
par semaine sur réservation)

### **Licenciés :**

Hors communes = 13,50 €/heure

### **Tournois pelote SMBS :**

SMBS Pelote = 3,20 €/heure

### **Championnat Ligue Des Landes**

Hors communes = 11 €/heure

Enfants de - de 16 ans = Gratuit

SMBS Pelote = Gratuit

### **Championnat FFPB :**

Hors communes = 16 €/heure

SMBS Pelote = Gratuit

## **SALLE SOCIO-CULTURELLE**

(Pour les réservations priorité sera donnée à la Mairie et aux associations)

Les réservations s'entendent de 13h00 à 13h00 le week-end

### **Hors commune :**

Location = 300 €/jour

### **Habitants de la commune :**

Location = 100 €/jour

### **Gratuit pour les associations**

**Caution salle** = 1500 €

**Caution vaisselle (quantité et propreté)** = 150 €

## **BATIMENTS PUBLICS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS**

**Forfait :** 250 €/an

**Salle socio-culturelle** pour toutes  
associations

**Salle des fêtes** pour toutes associations

**Maison de la chasse** pour l'ACCA

**Maison du tennis** pour le SMBS Tennis

**Maison de la pétanque** pour le club de  
Pétanque

**Garderie scolaire** pour l'association « Les  
P'tits Loustics »

**Trinquet** pour le SMBS Pelote

### **MATERIEL**

(Tables, bancs et chaises)

**Hors commune :**

1 €/jour/unité

**Habitants de la commune :**

Gratuit

**Caution** = 200 €

### **MEDIATHEQUE**

**Adhésion :**

*Abonnement adultes : 7 €/an*

*Enfants et étudiants : Gratuit*

### **PHOTOCOPIES**

**Associations locales (uniquement à la médiathèque) :**

(papier à fournir par leurs soins)

Noir et Blanc : **Gratuit**

Couleur = **0,40 €/copie**

**Particuliers (Médiathèque et Mairie) :**

Noir et Blanc : **0,18 €/copie**

Couleur = **0,80 €/copie**

**INTERNET ET FAX** : Gratuit pour tous

- de charger Monsieur le Maire et le service de gestion des locations :
  - de la mise à jour des conventions de prêt et/ou location ;
  - d'informer toutes les associations concernées par ces tarifs.
- Ampliation de cette décision sera faite auprès de la Trésorerie Principale de ST VINCENT DE TYROSSE, chargée de l'encaissement des recettes de ces régies ;
- Un affichage sera effectué à la Mairie ainsi qu'à la Médiathèque.

**4. Délibération n° 2020 07 28 D04 - Vote du Budget Primitif 2020**

Rapporteur : Mr le Maire

En préambule de la présentation du budget, Monsieur le Maire souhaite, comme lors de campagne, qu'une personne prenne le relais pour réaliser le budget. Il appelle à candidature.

Après la présentation du Budget Primitif 2020 de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de le voter.

Trois membres de l'assemblée (S. CARRERE, B. HIQUET, S. LAMBERT) souhaitent le voter par section, Monsieur le Maire consent.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS (Sandrine CARRERE, Bernard HIQUET, Sophie LAMBERT) :**

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Pour la section d'investissement**

Dépenses : 455 656,44 €

Recettes : 455 656,44 €

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 14 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

**Pour la section de fonctionnement**

Dépenses : 1 249 020,73 €

Recettes : 1 249 020,73 €

Pour rappel, total budget :	
<u>Investissement</u>	
Dépenses :	501 556,44 € (dont 45 900,00 € de RAR)
Recettes :	501 556,44 € (dont 45 900,00 € de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	1 249 020,73 € (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 249 020,73 € (dont 0,00 de RAR)

## **5. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET REUNIONS :**

### **a) Urbanisme- voirie- sécurité.**

Rapporteurs : Monsieur le Maire – MM. Patrice LARD- Jean-Marc GARAT

#### **Urbanisme :**

- La Sté DOMOFRANCE est venue présenter un projet d'urbanisation (logements sociaux uniquement) sur la propriété attenante à la place de l'église. Un parking sera également réalisé par le promoteur; ce parking ainsi que la longère seront ensuite rétrocédés à la commune.
- Un projet de lotissement privé a été revu par la commission Urbanisme pour l'harmoniser au maximum.

#### **Voirie - réseaux :**

- Lotissement Les Jardins du Bourg : le haricot central est en cours de modification.
- Les travaux de débroussaillage des bas-côtés sont en cours.
- Lotissement Les Tourelles 1 et 2 : le contrat d'entretien du promoteur a expiré en Mars 2020. Une absence d'entretien a été constatée ce jour. Le Sté PROGEFIM va faire un état des lieux.
- Le Lotissement Le Pré Beau Soleil a subi des inondations. Une négociation est en cours avec le propriétaire des champs voisins.
- **Route de l'Adour :** Un goudronnage est prévu avec une prise en charge de MACS, EMMA et des entreprises de déforestation.
- **Réseau pluvial :** Un état des lieux des bouches d'eaux pluviales sera réalisé par une entreprise privée.

#### **Sécurité**

- **Travaux de sécurisation de MACS :** l'enveloppe prévisionnelle de 30 000 € sera utilisée pour refaire la route du bourg.
- Au cours d'une réunion avec le responsable de la voirie de la CC MACS, il a été évoqué la mise en place d'un feu tricolore dans le bourg pour « casser » la vitesse. Le coût serait d'environ 50 000 €. Une conseillère suggère qu'un dos d'âne serait une solution. Pour réponse, une demande a été faite auprès de la CC MACS, pour étudier la mise en place d'une succession de dos d'ânes avec un raccourcissement du plateau existant.

**b) Bâtiments communaux :**

Rapporteurs : MM. Eric BRAYELLE et Jean-Philippe BENESSE

- **Economie d'énergie :**  
Des demandes de devis sont en cours .
- **Médiathèque :**  
La rénovation de la médiathèque est terminée. Les peintures et les sols sont refaits. Un bureau de poste est aménagé pour une totale confidentialité avec les usagers. Une protection de la toiture de la médiathèque est envisagée. Le hall d'entrée est à revoir.
- **Groupe scolaire :**  
A l'école, le coin sieste des petits a été réaménagé pour un accueil plus important d'enfants dès la nouvelle rentrée scolaire.  
Des dégâts des eaux ont été constatés, les devis sont en cours et une déclaration à l'assurance a été faite.
- **Trinquet :**  
Location du trinquet. Il est nécessaire d'adapter et d'étudier un nouveau système de réservation, plus intuitif pour les usagers et les exploitants.

**c) Consultations Publiques :**

Rapporteur : Mme Laëtitia GIBARU

- **Salle des Fêtes :** Environ 20 % de retour. La majorité se prononce pour une Halle pour le marché des producteurs. En 2<sup>ème</sup> position, arrive la salle pluriactivité.
- **Médiathèque :** **La majorité se prononce pour une ouverture du lundi au vendredi. Deux agents sont affectés sur ce service.**
- **Agence postale :** L'agence postale sera ouverte 2 matinées par semaine en plus des après-midis.

**6. MANIFESTATIONS A VENIR**

Néant

## **7. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Journée festive du 11 juillet 2020 :**

Rapporteur : M. le Maire

Félicitations au Conseil Municipal et au Comité des Fêtes pour l'organisation de cette journée, respectant tous les gestes barrière.

Aucun cas de COVID n'est à déplorer sur la commune à plus de 15 jours de cette manifestation.

### **- SCI des ALLOUETTES**

Rapporteur : Laëtitia GIBARU

Le Conseil Municipal a voté au cours de la précédente réunion une provision à hauteur de 100 000 €, en vue du procès en cours, contre la SCI Les Alouettes et dont le verdict tombera le 23 septembre 2020.

Dans le cas où la SCI Les Alouettes gagne le procès, la Commune sera condamnée à lui verser la somme de 100 000€ ainsi que les intérêts des années 2017 à 2020.

Etant donné le montant important engendré, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe de manière détaillée l'ensemble des membres du Conseil Municipal de l'historique de l'affaire, afin de pouvoir répondre au questionnement de la population.

Mme GIBARU tient à rappeler que cette affaire est connue et ancienne. Des écrits existent et le prouvent. Notamment, dans le dernier bulletin municipal de début d'année 2020, dans les comptes-rendus, il est bien mentionné que le Conseil Municipal a bien autorisé le Maire d'ester en justice.

Cette affaire sera subie et assumée par la nouvelle municipalité, dans le cas d'une condamnation.

Monsieur le Maire remercie Mme Laëtitia GIBARU pour son travail et son explication. Il rappelle à l'assemblée que lorsque l'on vote en Conseil Municipal, on engage sa responsabilité et l'on doit agir en connaissance de cause.

Laetitia GIBARU rappelle que tout élu est en droit et en devoir de venir à la mairie pour consulter les documents nécessaires au vote.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire rajoute que c'est une bonne leçon de citoyenneté pour tous .

Fin de la séance : 21H00

**TABLE DES DELIBERATIONS EN DATE DU 28 JUILLET 2020**

1. **Délibération n° 2020 07 28 D01 – Vote des subventions 2020**
2. **Délibération n° 2020 07 28 D02 – Vote du Budget Communal - Les Muriers Année 2020.**
3. **Délibération n° 2020 07 28 D03 – Modification des tarifs des régies « Location salles, trinquet, matériel », « médiathèque » et « Mairie ».**
4. **Délibération n° 2020 07 28 D04 – Vote du Budget Communal – Année 2020.**

<b><u>NOM – PRENOM</u></b>	<b><u>SIGNATURE</u></b>
Alexandre LAPEGUE	
Laëtitia GIBARU	
Patrice LARD	
Magali CAZALIS	
Jean-Philippe BENESSE	
Patrice DARRACQ	
Jean-Marc GARAT	
Stéphanie AUDOUIT	Pouvoir à M. GARAT Jean-Marc
Stéphanie De RECHNIEWSKI	
Virginie VAN PEVENAGE	Excusée
Eric BRAYELLE	
Charlotte NAIGLIN	
Bernard HIQUET	
Sophie LAMBERT	
Sandrine CARRERE	